

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 58 du 14 novembre 2014

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 5

ERRATUM
de classement.

Du 5 novembre 2014

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ERRATUM de classement.

Du 5 novembre 2014

NOR D E F F 1 4 5 3 0 0 5 Z

Textes modifiés :

Instruction n° 221/DEF/SGA du 8 mars 1996 (BOC, p. 1 100 ; BOEM 110.2, 120-0.1.3, 410.12.1).

Instruction n° 5521/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 20 septembre 2013 (BOC N° 44 du 18 octobre 2013, texte 5 ; BOEM 410.12.1, 436.1, 461.1, 510.3, 511-0.1.1, 512.1.5).

Circulaire n° 796 du 19 décembre 1949 (BO/G, 1950, p. 255 ; BOEM 410.5.1, 527-0.1.1).

Circulaire n° 7000/DEF/GEND/LOG/AI/2 du 24 mars 1993 (BOC, p. 3209 ; BOEM 410.12.1, 502.4) modifiée.

Référence de publication : BOC n° 58 du 14 novembre 2014, texte 5.

Le classement dans l'édition méthodique du *Bulletin officiel des armées* du texte ci-après est modifié comme suit :

DATE.	TEXTES.	SUPPRIMER.
8 mars 1996	Instruction n° 221/DEF/SGA (BOC, p. 1100 ; BOEM 110.2, 120-0.1.3, 410.12.1) relative aux délégations de signature et aux délégations de pouvoirs.	410.12.1
20 septembre 2013	Instruction n° 5521/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG (BOC N° 44 du 18 octobre 2013, texte 5 ; BOEM 410.12.1, 436.1, 461.1, 510.3, 511-0.1.1, 512.1.5) relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des directions du commissariat en opération extérieure.	410.12.1
19 décembre 1949	Circulaire n° 796 (BO/G, 1950, p. 255 ; BOEM 410.5.1, 527-0.1.1) du ministre des finances et des affaires économiques relative au fonds d'avance des unités administratives de l'air, de la guerre et de la marine (application de l'article 34. de la loi n° 48-1347 du 27 août 1948)	410.5.1
24 mars 1993	Circulaire n° 7000/DEF/GEND/LOG/AI/2 (BOC, p. 3209 ; BOEM 410.12.1, 502.4) modifiée, relative aux conditions de prise à bail par l'Etat des locaux destinés aux unités de gendarmerie départementale édifiés par les collectivités territoriales et aux modalités d'attribution de subventions aux collectivités territoriales pour la construction de casernes de gendarmerie.	410.12.1